Compte-rendu Visio-conférence Direction/OS

Le 27 septembre 2021

Comme il semble s'en satisfaire Michel DERRAC – AGFIP et Directeur de la DDFIP 49 – avait programmé une nouvelle visio-conférence ce jour afin « *d'obtenir des retours, des réactions voir des informations* » de la part des organisations syndicales représentatives de cette direction.
Si on ne peut reprocher à la Direction, sans autre analyse, d'institutionnaliser ces réunions « informelles » permettant d'avoir des échanges mutuels, avec recul et après réflexions il nous faut toutefois rester vigilants sur la dérive ou tentation possible de la direction d'associer vos représentants aux évolutions ou réorganisations de notre administration décidées et appliquées de façon unilatérale, et d'en débattre en dehors d'un cadre institutionnel dédié (le Comité Technique local ou le CHS-CT).
Cette mise en garde étant faite, les points suivants ont été abordés.

Accueil des nouveaux agents

Si la nouvelle formule prévoyant un temps de parole officiel des organisations syndicales nous a satisfait, nous avons formulé le vœu qu'elle perdure dans les années à venir. Le directeur s'y est dit favorable. Nous avons, par ailleurs, demandé que cette journée soit banalisée pour les agentes et agents, en particulier pour celles et ceux affectés sur les sites extérieurs qui, en l'état actuel, soit se privent de se restaurer afin de rejoindre leur service d'affectation, soit se restaurent et dans ce cas sont en anomlaie et/ou en débit sur leur journée d'accueil.

Le directeur a déclaré ne pas être choqué par une telle demande et pour les années à venir banalisera cette journée pour les agents concernés par une affectation extérieure à ANGERS.

Travail à domicile (Télétravail)

Un point a été fait avec la direction qui nous a répondu sur les sujets suivants :

- le nombre d'ordinateurs portables déployés s'élève à 650 unités. Il reste moins d'une dizaine d'agents qui ont fait la demande de télétravailler qui sont dans l'attente de matériel portable. ;
- Dans la suite de notre demande lors de la vision conférence du 15/09/2021, il nous a été indiqué que sur la journée de jeudi dernier il avait été comptabilisé 125 agents en situation de télétravail et sur la semaine 304 agents avaient au moins télétravaillé une journée.

  Comme nous avions pu le relater lors de notre précédent compte-rendu, nous avons de nouveau rappelé à la Direction la réalité de certaines situations, certes très largement minoritaires selon nos informations, qui conduit certain(e)s chefs de service à opposer aux agents l'impossibilité de de télétravailler ne serait-ce même qu'une journée.
  En réponse la Direction nous a assuré que lors d'une réunion au début de l'été, avec l'ensemble

des chefs de service, aucune « difficulté métier » n'avait été identifiée et qu'il a été demandé aux chefs de service de faire preuve de « souplesse » et « d'esprit ouvert » ;
Le directeur a entendu toutefois réaffirmer que le télétravail n'est pas un droit et qu'il se combine avec la bonne exécution des missions dans les services. Ces remarques étant faites, La Direction indique toujours qu'elle n'a pas connaissance de refus de télétravail ou de restrictions dans les demandes formulées par les agents et réaffirme qu'aucun service ou aucune mission n'est incompatible avec au moins une journée de télétravail, pour un agent dont l'autonomie est acquise.
Une nouvelle fois, à bon(ne) entendeur(euse) salut !!!!!!!

- Après avoir été interpellée sur la qualité des téléphones portables dont certains agents ont été attributaires, la Direction a de nouveau rappelé qu'en cas de dysfonctionnements les agents devaient se mettre en relation avec le service BIL de la Direction afin d'identifier les materiels défectueux ou dysfonctionnant pour procéder à leur remplacement.
  À cette occasion, il nous a été indiqué que l'attribution de téléphones portables pour les télétravailleurs n'était pas systématique, mais que si une demande était formulée par l'agent, la direction y répondrait toujours favorablement.
- Des précisions ont été apportées sur les conditions d'application du nouveau décret du 9 septembre 2021, pour les agents en santé fragile : il y a automatisation de la reprise du travail en présentiel quand le médecin estime que tout a été fait pour garantir la sécurité de l'agent. Il n'y a pas de reprise quand le médecin confirme l'impossibilité pour l'agent de reprendre en présentiel. Dans ce cas l'agent reste en télétravail 5 jours par semaine (ou, si celui-ci est impossible, en ASA). <u>En aucun cas, le chef de service ne peut obliger un agent en santé fragile à revenir au travail</u>.
- Concernant l'assistance informatique, malgré notre demande d'avoir un référent ou un n° dédié avec le service de la CID en cas de dysfonctionnement informatique rencontré à son domicile, la Direction, après avoir pris l'attache de l'ESI, nous a indiqué que seule la procédure d'assistance informatique par formuel devait être utilisée. En cas d'impossibilité, l'agent doit contacter son chef de service afin que celui-ci établisse cette procédure en son nom.

Puces « Invader »

La semaine dernière, le site de CHOLET a dû faire face à une invasion massive d'insectes ptérygotes holométaboles ..... plus communément connus sous le nom de puces !!!

Afin de clore toute idée complotiste à la mode tendant à penser qu'une guerre bactériologique a été déclenchée, visant à l'éradication des agents des Mauges, la Direction a diligenté l'intervention d'une société vendredi après-midi pour procéder à la désinsectisation des lieux. Les collègues ont été priés de rester chez eux pour que le produit agisse tout le vendredi et le week-end.

Suite à cette intervention, un nettoyage complet va être demandé par la Direction afin de faire disparaître l'odeur touours persistante, ce lundi de reprise, des produits chimiques utilisés et d'éviter que les agents « avec leurs mouchoirs sur leurs nez » ne se retrouvent les pieds rivés au sol, devenu collant de produit.

Opération « TINY »

Fin août la Direction a communiqué qu'elle procéderait à l'attribution d'unité centrale de type « TINY » dans le cadre du renouvellement de son parc informatique. Les agents intéressés devaient se faire connaître.

Ces matériels proposés seraient « reconfigurés » par l'ESI sous LINUX (et non Windows) avec installation d'une suite bureautique (Libre Office).

La Direction a déjà procédé à l'attribution de 40 unités et 50 sont en cours de reconfiguration. Mais pas moins de 202 agents ont fait une demande, ce qui risque de faire des déçus.
La Direction a pris l'engagement d'adresser un message précisant que les demandes seront satisfaites ...avec un peu (beaucoup) de patience, au gré des opérations de remplacement.
L'attribution de ces matériels se faisant dans l'ordre d'arrivée des demandes des agents. En somme premier arrivé, premier servi. Bonus à la réactivité !!!!!!

fusion des SPF et Travaux immobiliers

Si la fusion des SPF est prévue juridiquement en mars 2022, le déménagement des collègues de Saumur vers Angers n'interviendra lui qu'en septembre. Ce qui pour la Direction laisse du temps à une opération dont l'ampleur n'est pas a mésestimer.

En effet, pour accueillir les collègues de Saumur au bâtiment C de la cité administrative, il faut dans un premier temps récupérer des mètres carrés sur la cohésion sociale, dont les services réformés se répartissent désormais entre la Direction Départementale de l'emploi, du travail et des solidarités (DDETS) et la Direction académique des services de l'Education Nationale (DASEN, pour la partie jeunesse et sport).
Ce sont les collègues en charge de cette mission (8 agents) qui sont amenés à quitter le bâtiment C pour rejoindre le bâtiment D qui loge actuellement, étage 4 et 5, l'inspection académique... Mais, cerise sur le gateau, ce sont bien nos services des finances publiques qui, au bâtiment D, devront se resserer pour les accueillir (et pas l'inspection académique). Les bras nous en tombent !!!

Ces travaux, cumulés à ceux de la réhabilitation énergétique du bâtiment et au projet de fusion des SIP risquent bien d'entraîner une belle pagaille dans nos services et de forts et longs désagréments pour nos collègues du bâtiment D.
La direction nous promet des groupes de travail (GT) pour la contenir (la pagaille !) mais, à ce stade, pas de commission immobilière ??? Là encore, on semble privilégier l'informel à l'institutionnel.

Nous avons, à l'occasion de ces échanges, rappelé que les agents de Saumur n'étaient pas « tous » volontaires pour rejoindre Angers, comme se plait à le souligner le Directeur, mais seulement attachés à poursuivre leur mission.
Par conséquent, ils ne quittent Saumur que contraints et non de leur propre gré même si l'option du travail à distance va, dans un premier temps, être privilégiée.